

Cette question diffère des accords bilatéraux avec les provinces. L'accord d'immigration Cullen-Coutre est un accord bilatéral intervenu entre le Québec et le Canada sur la question de l'immigration. Il y a un grand nombre d'accords bilatéraux conclus de temps à autre entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui ne sont pas constitutionnalisés et gravés dans la pierre.

L'ennui avec l'Accord du lac Meech c'est que nous prenons certaines de ces situations bilatérales spéciales qui exigent de temps en temps d'être adaptées et nous les incorporons dans la constitution qui est beaucoup plus difficile à modifier.

Examinons le pouvoir de dépenser. Il est extrêmement différent. Je sais qu'il existe maintenant différents types de dispositions dans les divers programmes sociaux de notre pays et que chaque province doit avoir quelque variante. Cependant, cette situation est bien meilleure que ce qu'offre le document actuel que nous étudions. Le fait que certaines personnes ont été séduites par les changements sémantiques qui se sont produits au cours de la session de 20 heures dans l'édifice Langevin montre combien il est dangereux d'aller trop vite pour établir la constitution sans avoir une idée de l'interprétation qu'en donneront les tribunaux.

Je peux le comprendre, j'ai une collectivité indienne dans ma circonscription. Ils ont participé au débat constitutionnel sur les droits des autochtones. Parlons de Canadiens de deuxième ordre dont les députés du NPD parle à grand renfort de discours sans faire quoi que ce soit de concret pour remédier à leur sort!

Que penseriez-vous, madame la Présidente, si vous étiez une autochtone venue à Ottawa il y a plusieurs mois pour constater qu'une conférence constitutionnelle échouait parce que les participants ne voulaient ou ne pouvaient pas définir l'autonomie politique des autochtones ni leurs droits? Ma question est légitime; toutes ces choses sont extrêmement difficiles à définir. Cependant, la conférence a échoué parce que les participants ne pouvaient pas les définir. Pourtant, d'autres négociations ont permis d'arriver à la reconnaissance d'une «société distincte» avec droit de retrait et indemnisation. Le premier ministre de l'Ontario a admis à Queen's Park que les tribunaux définiraient cette expression. N'estimeriez-vous pas que vous avez été traitée injustement? Ne croyez-vous pas qu'il y a là quelques explications à l'irritation bien justifiée que l'on constate?

Nous sommes prêts à laisser aux tribunaux le soin d'interpréter l'Accord du lac Meech. Cependant, lorsqu'il s'agit des droits des autochtones, nous nous défilons et alléguons l'impossibilité d'en venir à une entente. Croyez moi, madame la Présidente, c'est de l'hypocrisie pure.

Je désire maintenant aborder un autre sujet qui a été négligé jusqu'ici. Je trouve franchement que la presse—et je parle du journalisme de clan que l'on connaît par ici—n'a pas poussé très loin son évaluation des conséquences de l'Accord du lac Meech. Les journalistes se laissent envoûter par Pierre Trudeau et ne se documentent pas.

Je citerai un extrait d'un autre document. Il ne s'agit que de l'un des nombreux documents que je possède. J'espère que quelqu'un y donnera suite de sorte que lors des audiences du comité des témoins soulèveront la question pour examen.

Accord constitutionnel

Je cite une dépêche de la Presse canadienne du 11 mai 1983 sur la campagne en vue de l'élection d'un chef à la tête du parti conservateur. Il s'agit de l'un des articles les plus tendres. D'autres contiennent des expressions beaucoup plus péjoratives utilisées par les différents candidats au sujet de la position de leurs adversaires ou de leurs adversaires eux-mêmes. Tout cet épisode ajoute à la confusion que l'on connaît aujourd'hui.

Il y a quatre ans, des hommes politiques très réfléchis, compétents, consciencieux et sérieux discouaient au sujet de la formule d'abstention facultative. La situation est radicalement bouleversée actuellement. Assurément, ces gens-là devraient venir expliquer au comité pourquoi cette formule qui était si mauvaise il y a quatre ans est maintenant entièrement acceptable.

Je vous lirai une seule de mes nombreuses coupures de journal, car je n'ai pas l'intention de vous ennuyer, madame la Présidente. Voici un compte rendu de la PC en date du 11 mai 1983:

Joe Clark est coupable d'une entorse à la vérité quand il prétend que la concession constitutionnelle qu'il propose au Québec est la politique officielle du parti progressiste conservateur, a déclaré le candidat à la direction du parti, David Crombie.

Crombie a affirmé que la proposition, soutenue par les conservateurs durant le débat constitutionnel de 1981 et rejetée maintenant par tous les candidats à la direction sauf Clark, n'était qu'une tactique politique de dernière heure destinée à embarrasser le gouvernement et à obtenir l'appui des sénateurs libéraux du Québec.

Les conservateurs prétendaient alors—comme Clark le fait maintenant—que trois provinces devraient pouvoir obtenir une indemnité financière complète si elles décident de ne pas adhérer à un changement constitutionnel concernant le transfert de pouvoirs provinciaux à Ottawa.

Crombie, membre du comité de la constitution comptant des représentants de tous les partis, a déclaré que lui-même et d'autres s'opposaient à l'idée mais qu'ils avaient voté en faveur de l'amendement conservateur rejeté en raison des pressions exercées par Clark pour manifester la solidarité du caucus.

Jake Epp, principal porte-parole des conservateurs en matière constitutionnelle à l'époque, déclare que Crombie altère les faits pour justifier que lui-même, John Crosbie et Michael Wilson aient changé d'avis là-dessus.

«De toute évidence, il s'agit d'une question de principe approuvée par le caucus, a déclaré Epp mercredi dernier. Je ne comprends pas cette volte-face.»

La question épineuse de la compensation financière est peut-être devenue, comme le dit Crosbie, «une question plutôt hypothétique».

Pourtant elle reflète un durcissement de l'attitude conservatrice vis-à-vis des exigences du Québec et elle a suscité quelques surprises dans la course à l'investiture:

—Clark a été hué lors d'un débat à Toronto, accusé de tout brader aux séparatistes et critiqué par les éditorialistes anglophones parce qu'il avait défendu une position adoptée en 1981 tout d'abord par les huit premiers ministres provinciaux, puis par son caucus.

—Dans le feu de la course, trois ex-ministres ont soudain eu des repentirs. Crombie reconnaît qu'il a voté pour une chose en laquelle il ne croyait pas. Crosbie a été surpris de s'entendre rappeler qu'il avait déjà voté en faveur. Wilson a embrouillé la compensation avec une autre question durant le débat de Toronto... Brian Mulroney, qui a également attaqué violemment la position de Clark, dit qu'il a son propre projet constitutionnel en neuf points mais son cabinet ne peut en donner le texte ni dire exactement en quoi il consiste...

Ironie du sort, les adversaires de Clark ont atterri carrément dans le camp de leur principal ennemi, le premier ministre Trudeau, pour qui la compensation financière équivaldrait au séparatisme graduel.

Trudeau disait dans une interview publiée la semaine dernière: «Je remarque non sans amusement que ceux qui l'avaient appuyé (Clark) à ce moment-là et qui avaient hué le gouvernement... prennent maintenant parti pour nous et contre M. Clark.»

Clark soutient que sa position cadre avec une conception plus décentralisée du fédéralisme et qu'elle aide toutes les provinces, pas seulement le Québec.

Crosbie, Crombie et Wilson disent qu'ils ont reconsidéré leur position.